

# Évaluation des compétences

## pour l'année 2017-2018

### Fiche syndicale

{ SECTEUR JEUNES }

Secondaire

Mise à jour  
Sept. 2017

Voici ce que le Régime pédagogique et l'Instruction annuelle 2017-2018 prescrivent concernant les résultats à inscrire à chaque étape.

**Les commissions scolaires peuvent faire des suggestions, mais ne peuvent créer d'obligations supplémentaires.**

### IMPORTANT

Possibilité de ne pas inscrire un résultat disciplinaire et la moyenne du groupe au bulletin de la **1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> étape** pour les matières de la **1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année du secondaire** dont le nombre d'heures d'enseignement mentionné dans le régime pédagogique est de **100 heures ou moins**.

DISCIPLINE	1 <sup>RE</sup> ÉTAPE 20 %	2 <sup>E</sup> ÉTAPE 20 %	3 <sup>E</sup> ÉTAPE 60 %
Domaine des <b>langues</b> / français / anglais langue seconde / espagnol / intégration linguistique	Au choix parmi les 3 compétences	Au choix parmi les 3 compétences	Les 3 compétences
Domaine de la <b>mathématique</b> , de la <b>science</b> et de la <b>technologie</b> / mathématique / science et technologie / sciences et environnement / chimie / physique	Au choix parmi les 2 volets	Au choix parmi les 2 volets	Les 2 volets
Domaine de <b>l'univers social</b> / géographie / histoire et éducation à la citoyenneté / monde contemporain / éducation financière	Résultat selon la ou les compétences évaluées	Résultat selon la ou les compétences évaluées	Résultat selon la ou les compétences évaluées
Domaine des <b>arts</b> / art dramatique / arts plastiques / danse / musique	Au choix parmi les 2 compétences	Au choix parmi les 2 compétences	Les 2 compétences
Éducation physique et à la santé	Résultat selon la ou les compétences évaluées	Résultat selon la ou les compétences évaluées	Résultat selon la ou les compétences évaluées

DISCIPLINE	1 <sup>RE</sup> ÉTAPE 20 %	2 <sup>E</sup> ÉTAPE 20 %	3 <sup>E</sup> ÉTAPE 60 %
Éthique et culture religieuse	Au choix parmi les 2 compétences	Au choix parmi les 2 compétences	Les 2 compétences
Domaine du développement professionnel <ul style="list-style-type: none"> <li>/ projet personnel d'orientation</li> <li>/ exploration de la formation professionnelle</li> <li>/ sensibilisation à l'entrepreneuriat</li> <li>/ projet intégrateur</li> </ul>	Résultat selon la ou les compétences évaluées	Résultat selon la ou les compétences évaluées	Résultat selon la ou les compétences évaluées

## COMPÉTENCES TRANSVERSALES

À l'étape jugée la plus appropriée, **une compétence** au choix parmi :

- / exercer son jugement critique
- / organiser son travail
- / savoir communiquer
- / savoir travailler en équipe

## NOTEZ BIEN

- / La pondération établie pour la 3<sup>e</sup> étape (60 %) concerne principalement les évaluations des apprentissages que l'enseignante ou l'enseignant a effectuées depuis la fin de la 2<sup>e</sup> étape; elle peut également inclure, le cas échéant, les évaluations effectuées en fin d'année scolaire qui couvrent la matière de toute l'année ainsi que les épreuves imposées par l'école ou la commission scolaire.
- / Il appartient à l'enseignante ou l'enseignant d'établir la pondération accordée aux épreuves imposées par la commission scolaire à moins que celle-ci ait été inscrite dans les normes et modalités d'évaluation de l'école.
- / **Il n'y a aucune obligation à l'effet d'évaluer une compétence au moins deux fois dans l'année.**
- / Dans toutes les matières, à la 1<sup>re</sup> et à la 2<sup>e</sup> étape, il n'y a aucune obligation d'évaluer plus d'une compétence.
- / Le choix du modèle pour la première communication appartient à l'école. Il doit permettre de renseigner les parents sur les apprentissages et le comportement.